CÉGEP TROIS-RIVIÈRES | DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES

PLAN DE COURS

PROGRAMME : AEC Techniques de conception Web

NOM DU COURS : Intégration d'interfaces Web structurées

NUMÉRO DU COURS : 582-AC4-RI

PONDÉRATION : 2-2-2

PRÉALABLE : Aucun

GROUPE : 1109

SESSION : Automne 2026 – Bloc 1

PROFESSEUR : Olivier Tremblay

Communications par Teams

RESPONSABLE DU PROGRAMME : Hugo Cloutier

poste : 2119

Communications par Mio

Présentation générale et place du cours dans la formation

Le cours Intégration d'interfaces Web structurées est placé au premier bloc du programme afin d'amener étudiant à développer les bases essentielles de l'intégration Web.

Spécifiquement, le cours vise à ce que l'étudiant soit capable de:

- Comprendre la structure fondamentale d'une page Web et organise correctement l'information en HTML.
- Appliquer les styles de base en CSS pour mettre en forme une interface non adaptative.
- Ajuster et d'améliorer des interfaces Web en appliquant les notions essentielles de design visuel et d'ergonomie.

Dans cette perspective, le cours vise également à développer certaines attitudes professionnelles liées à la pratique de l'intégration d'interfaces, notamment :

- Développer la rigueur dans l'organisation du code, des fichiers et de la structure d'un projet Web.
- Favoriser l'autonomie dans l'utilisation des outils d'édition, des ressources techniques et de la documentation spécialisée.

Objectif terminal d'intégration

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure de :

1. Choisir et utiliser adéquatement un outil d'édition Web en reconnaissant les langages HTML et CSS ainsi que les logiciels associés à l'intégration.
2. Structurer l'interface d'un site Web en appliquant une organisation sémantique appropriée du contenu, des titres, des sections et des zones de navigation.
3. Appliquer la présentation visuelle d'une interface Web en utilisant correctement les feuilles de style pour la disposition, les couleurs, la typographie et la mise en page.
4. Ajuster les styles à partir d'un guide de styles fourni et respecter un système de grille ou une maquette prédéfinie.
5. Vérifier et corriger la structure et la mise en forme afin d'assurer la lisibilité, la cohérence et la conformité aux critères du projet.
6. Utiliser un outil de versionnage pour initialiser un dépôt, organiser les versions et documenter son travail selon les conventions établies.
7. Organiser clairement la structure de fichiers du projet en vue de collaborer efficacement dans un contexte de production Web.

Compétences et éléments de compétence visés dans ce cours

Exploiter des langages d'intégration côté client

- Choisir un outil d'édition Web.
- Utiliser un outil de versionnage.
- Structurer l'interface d'un site Web.
- Appliquer la présentation visuelle.

Orientations pédagogiques

Afin d'atteindre les objectifs, diverses stratégies pédagogiques seront utilisées :

- Cours magistraux accompagnés de démonstrations pertinentes.
- Exercices pratiques.
- Travaux formatifs et sommatifs.
- Coaching individuel.

Déroulement du cours (ou contenu du cours)

Contenus et évaluations	Activités d'apprentissage	Cours
Notions de base sur les langages d'intégration : HTML pour la structure, CSS pour la présentation. Exploration des éditeurs de code et de leurs fonctions essentielles. Ressources techniques fiables : sites de documentation, normes W3C, tutoriels professionnels. Lecture et application de la documentation HTML/CSS et des guides propres aux outils choisis.	Identifier les langages de base (HTML, CSS) et leur rôle dans une interface Web. Explorer un éditeur de code et ses fonctions essentielles. Rechercher des sources fiables de documentation et de normes Web. Lire et appliquer la documentation fournie pour structurer et styliser une interface.	1 - 2
Création d'un dépôt, configuration initiale et organisation des fichiers suivis. Mise en place des paramètres du dépôt: structure de projet, collaborateurs, branche principale. Rédaction de messages de suivi clairs et utilisation d'une organisation des sauvegardes cohérente. **Évaluation sommative 1 : Explorer les outils d'édition Web (remise au cours 3)**	Initialiser un dépôt et organiser la structure du projet. Configurer les paramètres du dépôt : branche principale, fichiers ignorés, collaborateurs. Rédiger des messages de sauvegarde clairs et conformes aux conventions de versionnage.	3
Compréhension des balises structurantes : header, nav, main, section, article, footer, etc. Repérage de la hiérarchie des titres, des zones de navigation et des blocs de contenu. Application des balises selon le type de contenu et les bonnes pratiques d'accessibilité. Organisation des titres, structuration logique et navigation interne.	Analyser une maquette pour identifier les zones structurantes (header, nav, main, section…). Organiser l'information avec une structure sémantique appropriée et accessible. Construire la hiérarchie des titres et la navigation interne. Rédiger un code clair : indentation, commentaires, nommage, regroupements.	4 - 5

Bonne rédaction du code : indentation, commentaires, nommage, regroupements cohérents. Tests de rendu, validation HTML et révision de la lisibilité du contenu.		
Sélecteurs, propriétés de base et application de CSS pour styliser les éléments. Principes de disposition, couleurs, typographie et espacement. **Évaluation sommative 2 : Structurer l'interface d'une page Web (remise au cours 7)**	Styler les éléments à l'aide des sélecteurs CSS et des propriétés de base. Appliquer des principes de disposition, de couleurs, de typographie et d'espacement.	6 - 7
Application d'un guide visuel : couleurs, typographies, rayons de bordure, espacements. Reproduction fidèle d'une maquette via un système de grille. Transitions et animations de base, ombres, états interactifs simples.	Reproduire une maquette en utilisant un système de grille CSS. Ajouter des effets simples : transitions, états interactifs, ombres.	8 - 10
Formatif préparatoire à l'évaluation synthèse du cours. **Évaluation sommative 3 : Mettre en forme l'interface d'une page Web (remise à la semaine 11)**		11 - 12
Évaluation synthèse : Réaliser l'intégration d'un site Web en format fixe (réalisation par étapes en classe et remise à la fin du cours 15)		13 - 15

Pondération des évaluations

Le tableau suivant illustre la répartition des activités sommatives. Au-delà de ces activités, le professeur présente de nombreux travaux formatifs[1] permettant aux étudiants et étudiantes de progresser d'une manière rationnelle. L'évaluation formative précède l'activité sommative.

Explorer les outils d'édition Web _____ 10 %

Structurer l'interface d'une page Web _____ 25 %

Mettre en forme l'interface d'une page Web _____ 25 %

Réaliser l'intégration d'un site Web en format fixe (synthèse) ____ 40 % (correction du français)

Total : _____ 100 % *

Les critères de remise des travaux sont :

- Travail organisé, révisé et dans un français correct et professionnel.
- Sur la plateforme de remise exigée par le professeur.
- Format de fichier indiqué dans l'énoncé de travail.
- L'étudiant est responsable de s'assurer de la conformité de la remise.

Le chargé de cours peut refuser un travail incomplet ou ne respectant pas les critères de remise.

Pénalités lors de la remise des travaux : Les travaux doivent être remis dans les délais fixés par le (la) professeur(e). Chaque journée de retard entraîne une pénalité de 10 %. Aucun travail ne peut être remis après 7 jours de retard, la note zéro (0) sera alors attribuée.

Modalité de révision et d'amélioration des travaux :
Afin de permettre à tous les étudiants d'atteindre les objectifs visés par les compétences du cours, chaque travail pourra être remis une deuxième fois après la réception de la rétroaction sur Léa.
Lors de la remise de la rétroaction, un nouveau travail sera créé sur Léa pour permettre cette deuxième remise. L'étudiant qui souhaite améliorer son travail devra le remettre dans un délai maximal d'une semaine suivant la remise de la rétroaction.
Aucune extension ne sera accordée pour cette deuxième remise. Les pénalités applicables à la première remise demeurent également applicables à la deuxième remise. Le résultat obtenu à la deuxième remise remplacera celui de la première remise, qu'il soit supérieur ou inférieur.

1 Ces travaux ne requièrent pas obligatoirement de notation.

Évaluation synthèse

À partir d'un gabarit graphique fourni, l'étudiant devra intégrer un site Web complet en format fixe en utilisant HTML sémantique et CSS, et gérer son code source à l'aide d'un outil de versionnage.
L'évaluation permettra de vérifier la capacité de l'étudiant à mobiliser les apprentissages du cours afin de :

- Configurer et utiliser adéquatement un éditeur Web et les outils associés au développement front-end ;
- Gérer l'évolution du code source du projet à l'aide d'un outil de versionnage (Git) ;
- Structurer l'interface du site Web avec un balisage HTML sémantique approprié ;
- Appliquer la présentation visuelle à l'aide de feuilles de style CSS pour la mise en page, les couleurs et la typographie.

L'évaluation synthèse finale se déroulera pendant les trois derniers cours à l'horaire et sera d'une durée de douze périodes. La réalisation du projet sera divisée en trois jalons, chacun faisant l'objet d'une vérification individuelle avec l'enseignant afin de suivre la progression de l'étudiant.

Utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg)

Utilisation encadrée

L'utilisation d'outils d'IAg est permise dans ce cours uniquement pour certaines tâches.

Les consignes et balises seront fournies par l'enseignant·e.

L'étudiant·e doit être transparent et déclarer l'usage des outils d'IAg en respectant les normes de l'intégrité intellectuelle.

Il ou elle demeure responsable du contenu utilisé.

Toute utilisation doit respecter les principes d'intégrité intellectuelle conformément à la Procédure de traitement en cas de plagiat, de tricherie ou de fraude à l'intention des étudiantes et des étudiants » (PR-211).

Volumes ou matériel obligatoires

Un ordinateur en bon état de fonctionnement.
Une connexion Internet rapide.
Un casque avec micro ainsi qu'une webcam.
Visual Studio Code doit être installé (lien de téléchargement)
Le logiciel **Git** doit être installé (lien de téléchargement)
Un compte **GitHub** doit être créé
Windows requis (le support pour macOS n'est pas garanti par le professeur).

Médiagraphie

- **https://developer.mozilla.org/fr/**
- **https://www.w3schools.com/**
- **https://css-tricks.com/**
- **https://git-scm.com/docs**
- **https://learn.github.com/skills**
- **https://validator.w3.org/**
- **https://www.cssportal.com/css-validator/**
- **https://www.theodinproject.com/**

Politique du français

Évaluation de la compétence linguistique

*La qualité de la langue fait l'objet d'une évaluation sommative, à raison d'une fois pour tous les cours de la 1re session, et 2 fois pour tous les cours de toutes les autres sessions d'un programme d'AEC.

*Les 2 évaluations sommatives sélectionnées par l'enseignante ou l'enseignant dans lesquelles le français écrit sera corrigé seront identifiées en début de session et doivent totaliser au moins 40 % de la session. Lors de chacune de ces 2 évaluations sommatives sélectionnées, la pondération accordée est de 10 % pour le français écrit. On évalue la compétence linguistique sur une portion d'environ 150 mots (15 lignes) du texte de l'élève, choisie par l'enseignante ou l'enseignant, et ce, sans que la portion corrigée soit divulguée à l'avance.

*À la fin de la session, au moins 4 % auront été accordés au français écrit sur la note globale du cours.

*Référence : Politique du français, Formation continue et services aux entreprises, automne 2015.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX
Direction de la formation continue et services aux entreprises (DFCSE)

Avis : Les Règlements généraux de la direction de la formation continue et des services aux entreprises s'inspirent des règlements, politiques et procédures en vigueur au cégep de Trois-Rivières, en cas de litige, se référer à ces derniers.

1. Règlements propres à la vie au collège

- Ces règlements sont pour la plupart issus du « Règlement relatif aux conditions de vie au collège », de la « Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des étudiants, PIEA » et du "Règlements relatifs à l'évaluation des apprentissages de la Direction de la formation continue et services aux entreprises"(READFCSE).
- Le règlement relatif aux conditions de vie au Collège vise à favoriser et à garantir l'exercice de la liberté et des droits et obligations de chacun tout en favorisant également l'exercice des droits et obligations du Collège.
- Il est interdit de faire usage de tabac, de cannabis ou l'usage de produits de vapotage, dans tous les locaux du collège et partout à l'extérieur sur les terrains du collège.
- Il est interdit de boire ou manger dans les laboratoires du collège.
- La possession, la consommation, la distribution, la vente ou toute forme d'encouragement à l'usage de drogues ou d'alcool sont strictement interdites dans les lieux d'enseignement[2] ainsi que dans tout espace où le Collège exerce ses activités.
- Les étudiantes et étudiants peuvent se procurer un casier pour y ranger vêtements, sacs à dos, etc. L'enseignante ou l'enseignant peut exiger que seul le matériel nécessaire au cours soit toléré en classe.

2. Règlements relatifs à la sécurité

- Le port des lunettes de sécurité est obligatoire dans les zones de travail des laboratoires de génie mécanique, de métallurgie, de génie civil et de pâtes et papiers ainsi que pour tous autres lieux qui l'exigent. Aussi, dans un contexte de stages ou de visites industrielles, l'étudiant doit se soumettre aux exigences et règles de santé et sécurité de l'entreprise hôte.
- D'autres équipements de sécurité, décrits dans le plan de cours, peuvent être exigés dans certains laboratoires.
- L'étudiante ou l'étudiant qui fréquente ces laboratoires doit se plier aux règles propres à chaque endroit.
- Tout accident, si mineur soit-il, doit être rapporté au personnel enseignant, au gardien de sécurité ou au technicien en fonction afin que la personne blessée soit adéquatement couverte par les assurances du collège.

3. Régime pédagogique

- La présence aux cours est obligatoire. Un étudiant qui s'est absenté, à plus de 10 % des activités d'apprentissage prévues pour un cours auquel il est inscrit à une session-année, peut se voir refuser, par son enseignant, l'accès au cours et l'autorisation de se présenter à l'évaluation finale. Cet article ne doit pas être interprété comme un droit pour l'étudiant de s'absenter d'un cours sans raison. Il fixe une limite que l'étudiant ne pourra franchir sans s'exposer à la conséquence prévue. Un retard à une période de cours est considéré comme une absence[3].
- Les absences non motivées répétées peuvent mener à une expulsion du cours ou du programme.
- Dans le cas d'un retard ou d'une absence de l'enseignante ou de l'enseignant, les étudiantes et les étudiants doivent attendre 10 minutes après l'heure du début du cours et vérifier leur messagerie MIO. L'étudiant doit envoyer un MIO à l'enseignant et à la personne responsable du programme. En l'absence d'un message de directives de la personne responsable du programme ou de l'enseignant, les étudiants pourront quitter, mais devront revenir à la 2e période du cours.
- Toutes les étudiantes et tous les étudiants ont droit en classe à un climat propice aux apprentissages. Ceux et celles dont le comportement dérange le climat de la classe seront d'abord avertis et ensuite expulsés du cours. Toute

[2] Les lieux d'enseignement font référence aux locaux, aux laboratoires ainsi qu'aux classes virtuelles.

[3] L'application et le jugement de ce règlement reviennent d'abord au professeur. En cas de litiges, le cas est référé au responsable du programme qui devra statuer.

utilisation de matériel électronique (par exemple téléphone cellulaire) est interdite dans les lieux d'enseignement sans l'autorisation de l'enseignant.

- L'absence non motivée à une évaluation entraine automatiquement la note zéro (0) pour cette évaluation[4].
- Les travaux doivent être remis dans les délais fixés par l'enseignante ou l'enseignant. Chaque journée de retard entraine une pénalité de 10 %. Aucun travail ne peut être remis après 7 jours de retard, la note zéro (0) sera alors attribuée.
- Le professeur peut refuser un travail incomplet ou ne répondant pas aux critères de propreté et aux modalités de remise convenues. Dans tous les cas, l'enseignante ou l'enseignant doit préciser ses critères de remise des travaux dans son plan de cours ou lors de la distribution du travail en question.
- La qualité de la langue fait l'objet d'évaluations sommatives, et ce, tel que prescrit par la Politique du français de la DFCSE. Les détails de l'application de cette politique sont inclus dans tous les plans de cours des programmes d'études.
- Tout cas de plagiat, de tricherie ou de fraude[5] est considéré comme une infraction et entraine une sanction. La sanction peut entrainer la note de zéro, et en cas de récidives, cela peut également mener à l'expulsion du programme. Se référer à la procédure de traitement en cas de plagiat, de tricherie ou de fraude à l'intention des étudiantes et des étudiants (réf. : PR-211).
- Lorsqu'un étudiant croit qu'il a été mal évalué pour un cours, il peut demander une révision de notes en respectant la procédure à cet effet. Il dispose d'un maximum de sept (7) jours ouvrables à partir de la réception du dépôt de sa note finale sur Omnivox.
- Toute demande de révision de note doit être adressée d'abord à l'enseignant concerné par messagerie MIO et envoyée en copie conforme au conseiller pédagogique responsable du programme. Si l'étudiant se sent lésé par la décision de l'enseignant, il doit déposer une demande de révision de note écrite, à l'aide du formulaire prévu à cet effet, à la DFCSE et y joindre les évaluations sommatives en lien avec la révision. Il doit exposer par écrit ses motifs et ceux-ci doivent être précis et en relation avec l'application des critères d'évaluation et de correction.
- L'enseignant doit faire connaître les résultats détaillés de son évaluation à ses étudiants au plus tard cinq (5) jours ouvrables après l'évaluation. Les notes sont placées sur LÉA.
- Toute demande d'abandon du programme, de désinscription/abandon à un cours doit être transmise par écrit au conseiller pédagogique responsable du programme. Dans la période du premier 20 % de la durée totale du cours, la désinscription ne laisse aucune mention au bulletin. La période entre le 20 % et 60 % de la durée totale du cours, l'étudiant qui abandonne un cours verra porter à son bulletin la mention « AE », pour abandon d'un cours sans échec à son bulletin. Après le 60 % de la durée totale du cours, la mention «EC » pour échec sera portée au bulletin.
- Une étudiante ou un étudiant qui éprouve des difficultés et est placé en situation potentielle d'échec peut recevoir de l'aide à la réussite. Le conseiller pédagogique et l'enseignant tenteront d'identifier le meilleur moyen pour aider l'étudiante ou l'étudiant. Certaines conditions sont requises. Si un échec est constaté, il existe des modalités afin de reprendre un cours échoué. Le conseiller pédagogique peut présenter ces modalités.

[4] Les motifs jugés raisonnables sont : mortalité, maladie pour soi ou son enfant, accident impliquant l'étudiant ou tout autre motif de force majeure. Une entente préalable avec l'enseignante ou l'enseignant est requise lorsque cela est possible.

[5] Les actes suivants sont des exemples de ce qui peut est considéré comme du plagiat, de la tricherie ou de la fraude : copier de quelque façon lors d'un examen ou d'un travail, utiliser pour une seconde fois, sans en aviser l'enseignant ou l'enseignante et sans en citer la source, un travail ou une partie de travail déjà réalisé dans le cadre d'un cours, reproduire en tout ou en partie le texte, l'œuvre ou le travail d'un auteur sans en citer la source, reproduire en tout ou en partie les notes de cours d'un enseignant ou d'une enseignante sans en citer la source, reproduire en tout ou en partie un texte ou un travail d'un autre étudiant ou étudiante en prétendant en être l'auteur, traduire un texte dans une autre langue sans en mentionner l'origine, remplacer un autre étudiant ou se faire remplacer lors d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, obtenir, posséder ou utiliser frauduleusement des questions ou des réponses ou tout autre document non autorisé; falsifier les résultats de travaux ou d'examens, etc. Se référer à la procédure PR-211 Procédure de traitement en cas de plagiat, de tricherie ou de fraude à l'intention des étudiantes et étudiants pour avoir plus d'exemples.

4. Les responsabilités de l'étudiant

- L'étudiant est le premier responsable de sa formation. Il a la responsabilité de participer à son apprentissage, de ce fait, il doit aviser le professeur ainsi que l'entreprise de ses absences et prendre tous les moyens pour prendre connaissance des activités réalisées durant ces périodes.
- Prendre connaissance du plan de cours.
- Entreprendre, au plus tard 10 jours ouvrables avant le début des cours, les démarches de demande de substitution et d'équivalence de cours pouvant s'appliquer à son cheminement scolaire.
- Effectuer les travaux et les activités d'apprentissage requis par le cours.
- Utiliser les ressources à sa disposition en cas de difficulté d'apprentissage.
- Formuler une demande, accompagnée d'un diagnostic, auprès des Services adaptés s'il veut du soutien ou des accommodements pour soutenir ses apprentissages et son intégration.
- Se soumettre aux épreuves nécessaires à son évaluation selon les exigences et les échéances fixées au plan de cours.
- Effectuer, s'il y a lieu, les démarches prévues par les mécanismes de recours pour faire valoir ses droits au regard des règles établies dans la politique.
- Respecter les règles de gestion de classe convenues au règlement des conditions de vie au collège.
- Dans le cadre d'une formation en ligne, respecter les règles d'usages (nétiquette) spécifiques à la formation à distance. Ces règles s'appliquent également à tout étudiant et étudiante quant à l'usage des réseaux sociaux.
- Dans le cadre d'une formation en ligne, s'assurer d'avoir accès dans les délais prescrits du programme, à un équipement informatique fonctionnelle et obligatoire au bon déroulement des cours en ligne.
- Procéder au recensement dans les délais prescrits pour chacun des cours auxquels il est inscrit.
- Payer les frais d'inscription avant le début de chaque session ou dans les délais prescrits.

5. Les responsabilités de l'enseignant

- Élaborer les plans de cours dont il est responsable en conformité avec les exigences ministérielles, la PIEA, la REA de la FCSE et les plans-cadres et les rendre disponibles sur LEA dès le premier cours.
- Présenter son plan de cours aux étudiants dès le premier cours.
- Assurer l'équité dans l'évaluation des apprentissages.
- Assurer aux étudiants une évaluation tant formative que sommative de leurs apprentissages.
- Informer adéquatement les étudiants à propos de chacune des évaluations sommatives en les renseignant à l'avance sur la date, la durée, l'objet, la pondération et les critères d'évaluation.
- Procéder à l'évaluation conformément à son plan de cours.
- Informer le CP lorsqu'un étudiant est en situation d'échec à la suite d'une ou plusieurs évaluations sommatives. Le CP et l'enseignant tenteront d'offrir des moyens d'aide à la réussite afin que l'étudiant développe la compétence visée.
- Remettre au conseiller pédagogique un exemplaire (fichier électronique) de son évaluation synthèse de cours.

Règlements MAJ 2025-10-21